

FICHE REPÈRES DU RSU 2021 (Données nationales)

Communautés d'agglomération - moins de 350 agents permanents

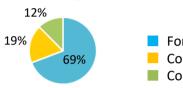
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

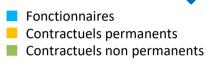
> 84 collectivités composent l'échantillon

> 22 472 agents recensés dans ces collectivités dont 15 538 fonctionnaires, 4 179 contractuels permanents et 2 755 contractuels non permanents

Effectifs

69% des agents sont fonctionnaires





			Effectif	Nb de coll
Minimum	Maximum			
			moyen	concernées
	65	322	185	84
	12	150	50	84
	1	155	34	82

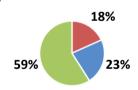
- En moyenne, 2 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 21,3 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 14,8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 52,7 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

42% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	32,6%	33,2%	32,7%	76,8
Technique	43,8%	34,8%	41,9%	98,3
Culturelle	9,4%	14,5%	10,5%	33,3
Sportive	2,8%	4,8%	3,2%	12,5
Sociale	2,8%	4,2%	3,1%	13,2
Médico-sociale	3,0%	3,1%	3,0%	18,2
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	1,5
Police municipale	0,9%	0,0%	0,7%	17,9
Animation	4,7%	5,2%	4,8%	14,6
Incendie secours	0,0%	0,1%	0,0%	5,0
Total	100%	100%	100%	235

59% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 53%

Hommes

Fonctionnaires

Contractuels

Ensemble

Femmes

47%

53%

53%

53%

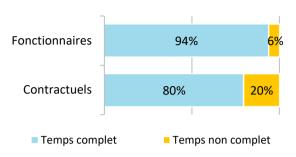
Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 26% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	17%
Attachés	9%
Rédacteurs	7%
Techniciens	6%

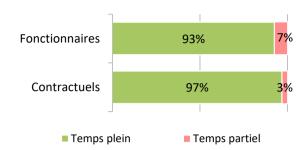
Fiche "Repères" du RSU 2021 1/7

Temps de travail des agents permanents

 94% des fonctionnaires à temps complet contre 80% des contractuels



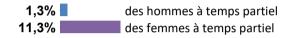
 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	27%	Culturelle	67%
Culturelle	21%	Animation	46%
Animation	18%	Sociale	38%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

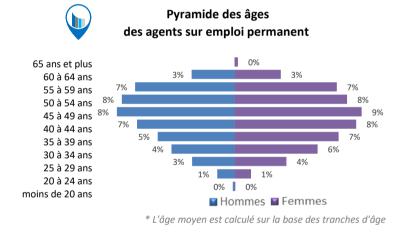


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents				
Fonctionnaires 46,66				
Contractuels	39,81			
permanents	33,01			
Ensemble des	45,21			
permanents	45,21			
Âge moyen*				
des agents non permanent				
Contractuels non	35,95			
permanents	33,33			



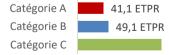
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 252,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > **182,3** fonctionnaires
 - > 42,8 contractuels permanents
- > 26,9 contractuels non permanents

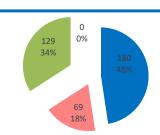
ETPR permanents moyens par catégorie



134,9 ETPR

Positions particulières

- 2,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière
- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021

Mouvements

 En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 15.3%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
8 1%	41.8%



Emplois moyens permanents rémunérés

228 agents	234.7 agents
au 31/12/2020	31/12/2021
Effectif physique théorique	Effectif physique au

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 Fonctionnaires 7 0,6%				
Ensemble	7	1,1%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	35%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Mutation (changement de collectivité)	13%
Départ à la retraite	11%
Démission	9%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	35%
Remplaçants	24%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	4%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 2,8% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- 34 Ruptures conventionnelles actées en 2021
 42,6% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 97% sont à l'initiative de l'agent

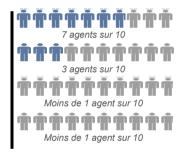
Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions



0,9% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

48% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	63	6
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	6	-
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	-

2 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

8 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

76% 10%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

10%

3%

Fiche "Repères" du RSU 2021

3/7

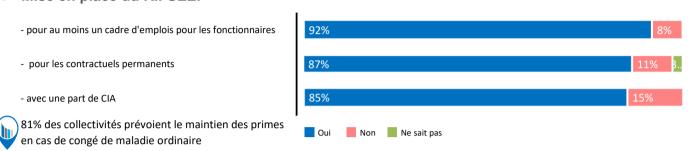
Budget et rémunérations



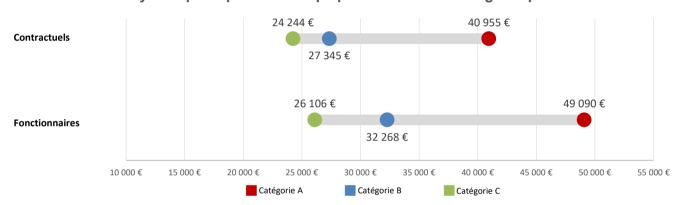
Les charges de personnel représentent 19,61 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyenBudget de
fonctionnement57 509 322 €Charges de
personnel11 277 892 €Soit 19,61 % des
dépenses de
fonctionnement

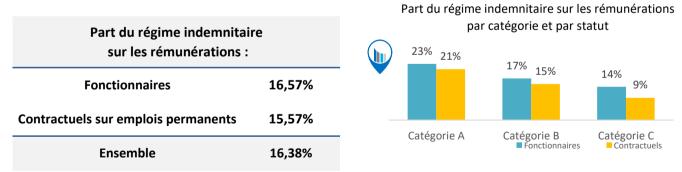
► Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,38 %



En moyenne, 6456 heures supplémentaires/complémentaires pour les 95% de collectivités concernées



75% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

 En moyenne, 14,5 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 7,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,98%	2,10%	3,58%	1,24%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,02%	2,50%	5,27%	1,38%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	6,96%	3,30%	6,18%	1,55%
et autre)			-	

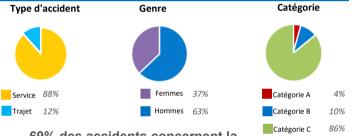
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,51 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

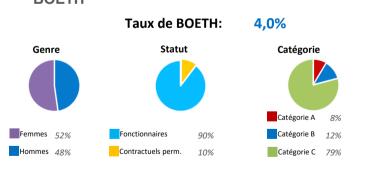
- 99% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 5,3 accidents du travail pour 100 agents
- En moyenne, 43 jours d'absence consécutifs par accident du travail



69% des accidents concernent la filière technique

Handicap

93% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,4 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

11 311 €

Prévention et risques professionnels

60 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 15 446 €
Coût par jour de formation : 258 €

Oui Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

67% 19% 15%

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,2% des femmes 2% des hommes

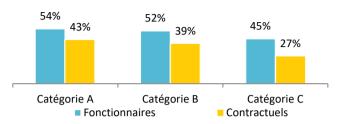
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 45% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

43% des femmes et 47% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

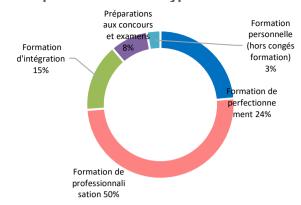


Le budget médian consacré à la formation est de 94 943 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	59%
Autres organismes	32%
Coût de la formation des apprentis	5%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent:

Répartition des jours de formation par organisme

> 1,8 jour par agent

CNFPT cotisation obligatoire	59%
Autres organismes	35%
Collectivité	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

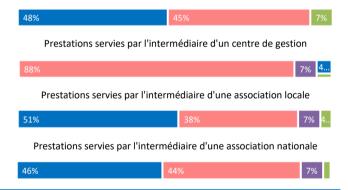
37% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 12,5% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	343 €	150 €
Non	réponse Ou	ıi Non Ne sai

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

54% des collectivités concernées par des grèves



Sur mot d'ordre national 63%

Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
4	0	0

36,6% des collectivités ont engagé des négociations collectives



27,2% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Déroulement des carrières et promotion

Mise en place du télétravail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Les principaux accords

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Fiche "Repères" du RSU 2021 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1 Date de publication : juillet 2023

Fiche "Repères" du RSU 2021 7/7